



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 63 - juin 2017

Les bonnes pratiques

Journal des Temps d'Activités périscolaires

Sur la communauté de communes de X, pour répondre à la demande des familles d'une information plus complète, un journal des TAP est distribué à chaque vacances scolaires. Ce journal qui regroupe les informations sur les activités pratiqués par les enfants et sur les propositions d'activités pour la période suivante permet l'association des familles au projet.

Evaluation nationale des PEdT par la Direction de la Jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

L'année 2017 marquant le début d'une première vague de renouvellement des PEdT, la DJEPVA a sollicité les cabinets Education et Territoires et le Groupe ENEIS pour élaborer une évaluation des PEdT. Au-delà des effets propres à la réforme des rythmes éducatifs cette évaluation visait également à rendre compte de la variété des réalités qu'ils recouvrent au niveau national. Ainsi du 19 octobre au 25 novembre 2016 une enquête quantitative en ligne a été adressée à toutes les collectivités françaises signataires d'un PEdT. Parallèlement une étude qualitative a été menée sur 5 départements. Le rapport final de cette évaluation met en évidence des acquis importants de la mise en place des PEdT. Il montre également les points de fragilité de ces projets et formule un certain nombre de préconisations pour les consolider.

Avec 46 réponses sur 143 sites, soit 32 % de réponses, le département de l'Eure détient un des plus fort taux de réponse au niveau national.

Quelques éléments clés ressortent de cette évaluation au niveau national :

Pour plus de 50 % des collectivités, le PEdT est le 1er dispositif éducatif formalisé. C'est même le cas pour plus de 80 % des collectivités qui comptent moins de 1000 habitants, de petites tailles elles se trouvent essentiellement en milieu rural.

Le PEdT touche principalement les enfants d'âge primaire. Seulement 13 % des 12-16 ans sont concernés par le dispositif, c'est le cas dans les communes de plus de 200 000 habitants.

L'impact du PEdT en terme de définition de nouvelles priorités éducatives est plus fort pour les collectivités qui disposaient déjà d'un PEL/ CEL,...

40 % des communes signataires le sont dans le cadre intercommunal. Ce cadre facilite la gestion des ressources humaines, permet de diminuer les dépenses et d'améliorer la qualité éducative.

60 % des communes signataires de PEdT sont des communes « isolées ».

Le rapport souligne l'importance du comité de pilotage qui crée du lien avec les partenaires éducatifs, en particulier avec les familles.

Vous trouverez dans les pièces jointes qui accompagnent ce numéro le rapport final de cette évaluation nationale ainsi que les chiffres clés de ce dernier.